

REGLEMENT INTERIEUR

1^{er} OPEN Yasmina TOUMI

Article 1 : Organisation

- 1^{er} Open Yasmina TOUMI est organisé par le Club d'Échecs de MONT BLANC ECHECS de SALLANCHES, représenté par son président, Michel MAUPAS. Il est composé de deux opens
 - Open A 1650 -2400
 - Open B -1700
- Il se déroulera **Le week-end du 21 et 22 février 2026 en 5 rondes** à la salle Léon CURRAL 213 rue Albert GRUFFAT 74700 SALLANCHES.

Article 2 : Homologation et appariements

- Ce tournoi, homologué par la Fédération Française des Échecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E.), se joue en **5 rondes** pour tous les tournois. Les appariements informatisés (programme P.A.P.I. conçu par Erick MOURET) se font au **système suisse (C04.3)**.
- Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le 93^e congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) et entrées en application au 1^{er} janvier 2023.
- Les parties seront comptabilisées au classement Elo FIDE chaque mois pour l'ELO du mois suivant.

Article 3 : Cadence

60 minutes avec un incrément de 30s par coup depuis le début.

Article 4 : Dates et Horaires

Pointage avant la ronde 1 jusqu'à 9h30

Ronde 1 samedi 21 février 2026 à 10h

Ronde 2 samedi 21 février 2026 à 13h45

Ronde 3 samedi 21 février 2026 à 17h15

Ronde 4 dimanche 22 février 2026 à 10h

Ronde 5 dimanche 22 février 2026 à 13h30

Article 5 : Inscription

L'inscription en ligne est fortement conseillée :

<https://www.helloasso.com/associations/mont-blanc-echeecs/evenements/1er-open-yasmina-toumi>

Pour s'inscrire, il faut, soit être affilié à la fédération française des échecs (**licence A pour les joueurs sous code FRA**), soit être affilié à une autre fédération reconnue par la FIDE, et posséder un id FIDE actif. Si tel n'est pas le cas une licence pourra être prise sur place sous code FRA.

Article 6 : Classement et départages

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex-æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles), le Buchholz intégral puis la performance.

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023

Article 7 : Liste des prix

Les prix sont garantis si plus de 40 personnes sinon 80% du montant des inscriptions

Les prix sont non cumulables.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

Les prix sont attribués à la place, après départage des éventuels ex-æquo, sans partage de prix.

Tout joueur absent et non représenté à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

OPEN A

1er 250 €

2e 200€,

3e 150 €,

OPEN B

1er 150 €

2e 120€,

3e 100 €,

Prix par catégories dans les 2 Opens

Article 8 : Arbitrage

- Arbitre principal du tournoi
 - o Michel SYLVESTRE-BARON (Arbitre Fédéral Open 2) plus éventuellement un arbitre assistant

Article 9 : Comportement des joueurs

- Il est interdit de fumer dans la salle du tournoi, dans la salle d'analyse et plus généralement dans l'ensemble de l'établissement.
- Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi.
- Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction Juridique de la D.N.A. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- Pendant la partie, mais uniquement avec la permission de l'arbitre, il est possible à un joueur de quitter le lieu de la compétition et au joueur au trait d'être autorisé à quitter la zone de jeu. Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie.
- Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte. L'attitude doit être convenable et la tenue correcte. Il est rappelé qu'un joueur ou un spectateur ne peut en aucun cas intervenir d'une quelconque façon dans une partie en cours.
- Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans le sac d'un joueur, rangé selon les directives de l'arbitre.
- Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre. Un joueur peut également déposer son appareil éteint, sous sa responsabilité, dans la consigne prévue à cet effet.
- L'arbitre peut demander au joueur ou à la joueuse de vider le contenu des poches de ses vêtements et de ses sacs. Si le joueur / la joueuse refuse de coopérer, l'arbitre donnera une sanction en accord avec l'article 12.9 des Règles de compétition.

Article 10 : Charte du joueur d'Echecs et nulle par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte du joueur d'Échecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nulle n'est pas autorisée avant le 30ème coup. Deux joueurs faisant une nulle par accord mutuel avant cette limite pourront être

sanctionnés par une double perte. Si un pat ou une position morte (absolument aucun mat ne peut se produire) se présente, avant de ranger les pièces, les joueurs doivent appeler l'arbitre qui validera le résultat, s'il y a lieu. En cas de répétition de position (art. 9.2 des règles du jeu) alors, le joueur au trait est autorisé à réclamer la nulle à l'arbitre. Si la nulle est constatée et validée par l'arbitre, les joueurs entourent les deux noms, écrivent « $\frac{1}{2}$ » ou « 0,5 », et signent les feuilles, puis remettent les feuilles à l'arbitre, et rangent les pièces.

Article 11 : Fin de partie

A l'issue de la partie, les deux joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule **puis quitter la salle de jeu**. Le vainqueur (ou l'un des joueurs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table de marque.

Article 12 : Retard

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de **30 minutes** de retard après le lancement de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement. Si le motif du retard n'est pas clairement justifié auprès de l'arbitre, cela entraîne l'exclusion du tournoi.

Article 14 : Éventuelles mesures sanitaires

Sous peine de sanctions telles que définies dans l'article 12.9 des règles du jeu, les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement, la charte du joueur d'Échecs ainsi que d'éventuelles mesures sanitaires en vigueur durant l'Open du CABE et qui feront l'objet d'un affichage spécifique.

– L'Arbitre Principal

L'Organisateur